

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	10	13

Vote
Pour : 2
Contre : 6
Abstention : 5

L'an 2022, le 19 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14 décembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14 décembre 2022.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

Excusé(s) : MMES BOUTET Nadège (pouvoir à Delphine NERAUDEAU), DILLET Sabrina, NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique (pouvoir à Hervé BESSONNET), THIBAUD Stéphanie (pouvoir à Séverine BESSONNET), MM. BRUN Jérôme, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne
Le : 22/12/2022
Et publication ou notification le :
22/12/2022

A été nommée secrétaire : Mme Sabrina GARREAU

2022_12_12 – Marché restauration scolaire : avenant n° 4

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2020_06_01 du 29 juin 2020 attribuant le marché de restauration scolaire à la société CONVIVIO.

Monsieur le Maire rappelle la décision DEC2020_53 décidant la tarification des repas enfants "à l'élément" à compter du 1er décembre 2020 et autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021_07_04 du 26 juillet 2021 acceptant l'avenant n° 2 sur une révision de prix de + 1,30 %.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2000_05_06 du 16 mai 2022 acceptant l'avenant n° 3 sur une révision de prix de +6,50 %.

Vu le code des marchés publics,

Monsieur le Maire informe les membres présents que nous avons reçu un avenant concernant une augmentation des tarifs de + 12,7 %. Un courrier a été adressé à la Société début novembre. Après négociation, nous recevons une nouvelle proposition pour une augmentation de + 9 %.

Marché 2020-02 : Avenant n° 4 : plus-value qui a pour objet une révision des prix de + 9 %

Attributaire : Société CONVIVIO

	TARIFS HT		TARIFS TTC		TAUX N+1
	Prix année en cours	Prix N+1	Prix année en cours	Prix N+1	
Entrée	0,1619 €	0,1765 €	0,1708 €	0,1862 €	+ 9 %
Plat	1,6183 €	1,7639€	1,7073 €	1,8610 €	+ %
Accompagnement	0,5934 €	0,6468 €	0,6261 €	0,6824 €	+ 9 %
Produit laitier	0,1619 €	0,1765 €	0,1708 €	0,1862€	+ 9 %
Dessert	0,1619 €	0,1765 €	0,1708 €	0,1862€	+ 9 %

Le Conseil Municipal, après vote à main levée,
Refuse la proposition d'avenant de la Société CONVIVIO.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

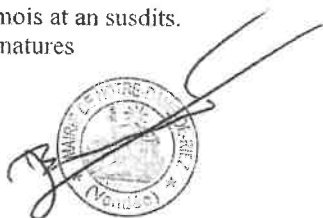
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 22/12/2022

Le Maire

Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,
Sabrina GARREAU